

# FORMULAIRE DE PAIEMENT

## CHÈQUES VACANCES ANCV



◇ **Référence de la commande :**

.....  
*Ce numéro est indispensable afin d'attribuer vos chèques vacances à votre réservation. vous pouvez le retrouver sur le mail de confirmation ou sur votre espace client (ex : 202103029435215)*

◇ **Noms et prénoms\* :**

.....  
*Veillez indiquer les noms et prénoms du responsable légal et de l'enfant bénéficiaire.*

◇ **Détail des chèques vacances ANCV :**

VALEUR UNITAIRE DES CHÈQUES ANCV	QUANTITÉ <i>(ex : 3)</i>	N° DU/DES CHÈQUES ANCV N° ..... à .....	TOTAL en €
10 €			
20 €			
25 €			
50 €			
MONTANT TOTAL DES CHÈQUES VACANCES			
MONTANT TOTAL RESTANT DÛ			

◇ **Le règlement du restant dû peut se faire par virement, selon démarche mentionnée dans nos modalités de paiement disponibles sur le site internet. Pour régler le restant dû en carte bancaire, merci de prendre contact avec notre service client.**

◇ **Envoyez vos chèques vacances, et le complément de paiement par chèque (le cas échéant) à l'adresse ci-dessous, par courrier recommandé avec accusé de réception :**

FFF ACADEMIE CLAIREFONTAINE  
16 rue Georges Appay  
92150 SURESNES

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

FFF ACADEMIE CLAIREFONTAINE

**01 42 04 90 52 - academie-clairefontaine@fff.fr**

1 - La FFF Academie Clairefontaine dégage toute responsabilité en cas d'envoi de chèques ANCV par courrier simple. La FFF Academie ne pourra que constater le contenu de l'envoi à son ouverture dans les locaux et ne sera pas responsable d'un mauvais acheminement postal, de l'ouverture du courrier ou d'une différence entre le montant envoyé et constaté à l'arrivée.

2 - Si le montant des chèques vacances est supérieur au montant de la réservation initiale, la différence tarifaire ne pourra être remboursée.

3 - Les chèques vacances devront être envoyés avec leur souche, sans rature, mention ou surcharge. Dans le cas contraire, ils ne pourront ni être acceptés, ni remboursés.

4 - En cas d'annulation, le montant réglé en chèques vacances ANCV ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Un avoir sera alors édité, correspondant au montant des chèques fournis, après déduction des frais d'annulation.

5 - Si les chèques vacances ne sont pas au nom de la personne ayant procédé à l'inscription, le présent formulaire devra alors s'accompagner d'une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du titulaire de ces titres.

6 - Les e-ANCV ne sont pas acceptés par la FFF Academie Clairefontaine.

7 - Dans le cas où les chèques vacances ANCV envoyés ne répondent pas aux points mentionnés ci-dessus, le renvoi postal, avec accusé de réception, devra se faire aux frais du client.

\*Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football afin de procéder à la réservation et paiement du stage FFF Académie Clairefontaine. Elles sont destinées à la FFF et elles sont conservées pendant une durée de 1 année à compter de l'envoi du formulaire puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via le formulaire disponible ici ou par courrier postale à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre « Politique de Protection des Données Personnelles ».